

<https://enseignants.se-unsa.org/Etude-du-rapport-Juanico-Deguilhem-le-zoom-7-du-SE-Unsa>



Étude du rapport Juanico/Deguilhem : le zoom 7 du SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : mardi 14 mars 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Suite du décryptage du rapport parlementaire « Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors école » : le SE-Unsa vous propose cette semaine son zoom 7 sur les étudiants et l'activité physique !

Retrouvez les zooms précédents :

[Zoom 1](#) : L'EPS dans le parcours de l'élève

[Zoom 2](#) : Formation et évaluation des enseignants

[Zoom 3](#) : Le sport scolaire, un élément à renforcer

[Zoom 4](#) : Le savoir nager

[Zoom 5](#) : Renforcement des NAP, complémentaire à l'EPS

[Zoom 6](#) : Le parcours sportif de l'élève

Zoom 7 : Les étudiants et l'activité physique

Dans la continuité logique de ses préconisations pour les écoliers, collégiens et lycéens, le rapport met également un accent sur la nécessité de promouvoir la pratique du sport auprès des étudiants en rendant cette dernière à la fois accessible et attrayante.

Si le SE-Unsa se retrouve alors plutôt aisément dans les préconisations « Evaluer la pratique sportive des étudiants dans les Unités d'Enseignement libres » et « Valoriser la pratique sportive et/ou l'engagement des étudiants par l'obtention de crédits ECTS-Système de transfert et d'accumulation de crédits », il met en garde comme il l'avait fait pour les publics plus jeunes sur la réalité d'accès au sport des uns et des autres. En effet, qu'ils aient ou non à exercer un emploi pour financer leurs études, qu'ils soient logés près ou loin d'un campus universitaire ou qu'ils aient ou non un accès aisé aux infrastructures, tous les étudiants ne sont pas égaux face à l'accès au sport dans leur quotidien.

Dans cette optique de faciliter l'accès de tous à la pratique sportive, le rapport émet tout de même la préconisation de « Proposer en accès libre les installations sportives des universités ». Cette mesure trouve un réel écho auprès du SE-Unsa qui la juge intéressante : au-delà de faciliter l'accès matériel aux étudiants, elle est basée sur la confiance qu'on doit leur faire pour les amener à devenir responsables. Mais le SE-Unsa émet une vigilance quant à la sécurité : une réflexion indispensable devra alors être menée pour la mise en sécurité de tous (désignation et formation d'étudiants chargés de la sécurité des autres).

Au-delà de s'intéresser à l'égalité d'accès aux infrastructures sportives, le rapport se penche sur l'équité qualitative et quantitative entre ces infrastructures en proposant de « Réaliser un diagnostic/recensement des équipements sportifs de l'enseignement supérieur et mettre en oeuvre un plan de rattrapage à l'échelle de la communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) », une préconisation que le SE-Unsa juge louable mais peut-être peu réaliste dans sa mise en place comme dans son financement...

Enfin concernant la préconisation « Créer un pôle spécifique : un pôle sport CAMPUS », si le SE-Unsa comprend et soutient une telle création, il rappelle qu'elle doit se faire dans le cadre des fédérations territoriales d'étudiants afin de garder de la cohérence avec les structures existantes et éviter de démultiplier et complexifier les dispositifs.

Il en est de même pour la préconisation « Proposer à l'université une offre d'APS adaptée et communiquer sur la prescription médicale du sport ». Pour être crédible et réalisable, cette dernière doit pour le SE-Unsa faire partie d'un plan global de prévention sanitaire des étudiants.

Et vous ? Que pensez-vous de ces prérogatives ? Votre avis nous intéresse, écrivez-nous sur eps@se-uns.org